



## Cimetière communal de la Roche Frison Tarifs et durées des concessions

### JARDIN DU SOUVENIR (partie 3)

	Durée	Achat concession	Renouvellement concession
<b>COLUMBARIUMS</b> <i>Case funéraire pouvant contenir 4 urnes de 18 cm de diamètre. Tarif comprenant 4 plaques à graver.</i>	30 ans	300 + 50 euros	300 euros
<b>CAVURNES</b> <i>Case enterrée pouvant contenir 4 urnes de 18 cm de diamètre. Tarif comprenant 4 plaques à graver.</i>	30 ans	200 + 50 euros	200 euros
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b> <i>Dispersion de cendres gratuite. Tarif comprenant une plaque à graver pour le registre du souvenir (pupitre en granit) et la location d'un emplacement sur ce registre.</i>	Emplacement de 10 ans sur registre souvenir	10 euros (plaque) 25 euros (location emplacement)	25 euros (location emplacement)

### CONCESSION EN PLEINE TERRE (partie 1)

<b>PLEINE TERRE</b> <b>1 emplacement pour 2 places</b>	30 ans 50 ans	300 euros 500 euros	300 euros 500 euros
<b>PLEINE TERRE</b> <b>2 emplacements pour 4 places</b>	30 ans 50 ans	500 euros 800 euros	500 euros 800 euros

### TERRAIN AVEC CAVEAU EDIFIE PAR LA COMMUNE (partie 3)

<i>Dimensions extérieures du caveau édifié (cm) :</i> <b>2 places</b> (l : 99 L : 245 h : 140)	30 ans	300 + 1370 euros	300 euros
	50 ans	500 + 1370 euros	500 euros
<b>4 places</b> (l : 166 L : 243 h : 140)	30 ans	500 + 1950 euros	500 euros
	50 ans	800 + 1950 euros	800 euros
<b>6 places</b> (l : 190 L : 245 h : 140)	perpétuelle	1700 + 2350 euros	Sans objet

### TERRAIN NU POUR CAVEAU A EDIFIER (partie 3)

<i>Dimensions ext. du caveau à construire (cm) :</i> <b>2 places</b> (l : <100 L : 230 max h : 150)	50 ans	500 euros	500 euros
<b>4 à 6 places</b> (l : <200 L : 230 max h : 150) <i>Ouverture sur le dessus obligatoire.</i>	50 ans	800 euros	800 euros

## INHUMATION HORS CONCESSION

<b>INHUMATION TEMPORAIRE - DEPOSITOIRE COMMUNAL (partie 3)</b>	3 mois maximum	Gratuit	Pas de renouvellement possible.
--	-------------------	---------	------------------------------------

<b>INHUMATION DITE "EN SERVICE ORDINAIRE" - PLACE COMMUNALE (partie 1, en pleine terre)</b>	5 ans maximum	Gratuit	Pas de renouvellement possible.
---	---------------	---------	------------------------------------

Tarifs fixés par délibération D07 du conseil municipal du 25 septembre 2019.

### **Règlement :**

Par chèque(s) uniquement, à l'ordre du Trésor public.

### **Frais d'enregistrement (facultatifs) :**

- Concessions temporaires (toutes durées) : forfait de 25 €
- Concession perpétuelle : à calculer

### **Pièces à fournir :**

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Livret de famille (souhaitable)

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi : 13h30 à 17h15 - Mardi : 9h à 12h et de 13h30 à 17h15 - Mercredi : 13h30 à 17h15 - Jeudi : 13h30 à 17h15 –  
Vendredi : 13h30 à 17h15 – Samedi : 9h à 12h (fermé pendant les vacances scolaires d'été)